

Procès verbal de l'AG du 14.06.05

12h15 Salle 312, environ 25 membres présents.

Mmes M. Demaurex et L. Clavel se sont excusées.

PH présente l'ordre du jour. Il est accepté sans modification.

Point 1 : Enjeux de l'association

Ph présente quelques enjeux et les met en discussion avec les membres présents soit :

- Etre des partenaires actifs dans la refondation de la HEP.
- Etre consulté pour les objets tels que la loi et le règlement de la HEP 2
- Etre des interlocuteurs représentatifs auprès de instances directoriales et du DFJ
- Reconstruire une image positive de la HEP autant à l'interne qu'à l'extérieur
- ...

Point 2 : Adoption des statuts

Ils sont discutés article par article.

Art. 3

Peut devenir membre

Tout formateur dont l'activité principale est d'intervenir durablement dans la formation des maîtres.

Une discussion s'engage autour de la signification de

- l'activité principale : celle-ci n'est pas égale à un pourcentage.
- de l'intervention durable en formation : correspond à un engagement dans la durée. Un formateur qui n'intervient que très ponctuellement sous mandat de prestation ne peut être membre.

Art. 17

- Le président, le Comité, les vérificateurs des comptes sont élus pour trois ans.
- Ils sont rééligibles, en principe une fois au maximum.

L'objectif de cet article est de laisser une certaine souplesse afin que le comité se renouvelle régulièrement.

Chaque page est votée et acceptée à la majorité.

Les statuts sont acceptés par la majorité des membres présents aucun avis contraire aucune abstention.

Point 3 : Election du comité

Le comité provisoire propose une mesure particulière pour cette élection soit :

Du fait que l'association est nouvelle. Il propose que la majorité des membres du comité soit des formatrices et formateurs qui n'ont pas fonctionné dans les anciennes association. Il propose donc 3 nouveaux membres sur 5 ou 4 nouveaux membre sur 7.

Cette proposition est acceptée par l'AG.

Anne Clerc, Elisabeth Stierli et Guillaume Roduit, nouveaux membres du comité sont élus par la majorité des membres présents aucun avis contraire aucune abstention.

Christophe Calame. Daniel Martin et Yvan Péguiron se présentent :

Selon la résolution votée plus haut seul deux peuvent être élus. Nous procédons dinc à une élection à bulletins secrets. Raphaël Pasquini et Denis Baeriswil sont scrutateurs.

Le résultat du vote est :

Christophe Calame : 4 voix

Daniel Martin : 10 voix

Yvan Péguiron : 11 voix

Deux bulletins sont blancs.

DM et YP sont donc élus.

YP précise qu'il met ses compétences en matière de comptabilité pour tenir le rôle de trésorier de l'association.

Philippe Hierholtz et Christophe Calame restent à disposition pour aider le nouveau comité dans ses tâches.

Point 5 : Election du président

Proposition du nouveau comité :

Comme le comité est nouveau, nous proposons de reporter l'élection du président à l'AG de septembre. En terme de représentation, les membres du comité désigneront un ou deux porte-paroles en fonction des objets à traiter. Son premier travail est de constituer l'association donc d'aller chercher des membres. Un des axes forts est la visibilité des actions à mener à l'interne dans la HEP. L'objectif est de mobiliser un maximum de formatrices et de formateurs. Le comité doit réfléchir à des actions concrètes.

Point 6 : Fixation des cotisations

Yvan Péguiron présente un budget pour l'année à venir. Il propose un montant de Fr. 65 pour les cotisations. Cette proposition est votée et acceptée à la majorité aucun avis contraire aucune abstention.

Point 6 : Divers et propositions individuelles

Une discussion s'engage sur les actions à mener prochainement :

- Donner une position face au décret qui va être voté au Grand Conseil
- Refuser de porter tous les maux de la formation
- Se faire connaître à l'interne et à l'externe
- Pour parer au peu de mobilisation actuelle, constituer parfois un comité élargi en faisant appel à des membres pour prendre position sur certains objets comme la loi, le plan d'études, etc.

Le comité remercie les personnes présentes et lève la séance à 13h45.

La secrétaire du jour : E. Stierli